M./Mme………… *Date*

*AESH*

*PIAL :*

*Ecole/Etablissement …….*

*Adresse de l’école*

A

Mr le Directeur Académique des services de l’Education nationale du Loiret

 s/c M. le proviseur

………………….

……………….

*Ou* s/c M. l’inspecteur

Circonscription ASH 1

45 000 Orléans

**Objet** : avenant au contrat

Monsieur le Directeur Académique,

Contractuel-le AESH en *CDD/CDI* affecté·e au PIAL ………………, j’exerce les missions *d’ AESH* depuis le …….... Vous souhaitez que j'effectue 24 heures d'accompagnement par semaine. Il semblerait qu’une erreur se soit glissée dans mon contrat. En effet, celui-ci précise une quotité de 60% soit 964 heures travaillées sur 41 semaines. Or la circulaire du 5 Juin 2019 qui définit le cadre de gestion des personnels exerçant des missions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap, précise que **"Le temps de service est calculé en multipliant la durée de service d'accompagnement hebdomadaire attendue de l'AESH par 41 semaines", *" Le temps de service hebdomadaire d'accompagnement du ou des élèves sert de référence pour la détermination du temps de service."***  
 Pour 24 heures d’accompagnement sur 41 semaines, le total fait 984 heures, ce qui correspond à une quotité de 61,2%.Je ne vois aucun inconvénient à effectuer ces 24 heures, à condition que ma quotité de travail soit révisée en conséquence.

Je vous prie de bien vouloir apporter un avenant à mon contrat afin de le mettre en conformité avec la loi. De même, je vous prie de bien vouloir m’indiquer les modalités retenues afin de récupérer les heures supplémentaires effectuées depuis le début de mon contrat, à savoir le ………

  Dans cette attente, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur Académique, mes salutations les plus respectueuses.

*Signature*